

Parole d'élue

Tempête Ciaràn, suite et conséquences

La tempête Ciaràn a touché de plein fouet le département le 2 novembre dernier. Dans le Bessin, où je suis installée, nous avons connu pas mal de dégâts : arbres arrachés, clôtures détruites, bâtiments endommagés, parcelles de maïs grains couchées par le vent. Les coupures d'électricité de quelques heures à plusieurs journées ont créé des difficultés dans la gestion de nos activités voire des pertes de productions : stocks réfrigérés, défaut de générateur, outils de transformation, électronique de robot impacté... J'ai une pensée particulière pour les maraichers. Beaucoup des serres détruites rendent les outils de production inexploitable.

L'heure du bilan a sonné. La Chambre d'agriculture a évalué les dégâts avec une enquête flash envoyée par SMS le 2 novembre. Mes collègues élus référents d'antenne ont appelé les exploitants dans des situations critiques. Aujourd'hui, nous avons adressé à la Préfecture une demande de reconnaissance en calamité. Les agriculteurs du département ont reçu un questionnaire par mail pour nous permettre d'argumenter cette demande, avec des chiffres et une cartographie des dégâts précise.

Je profite de cet édito pour remercier tous les agriculteurs qui ont donné un coup de main à leurs voisins, leurs élus, les pompiers de leur secteur. Vous avez, comme souvent, aidé spontanément la population. Sachons-nous en souvenir !

Astrid GRANGER

Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture du Calvados



Ils en parlent

La bonne quantité d'azote

Il existe une corrélation entre le poids de matière verte fraîche au stade rosette et la quantité d'azote absorbé par le colza. Ainsi un « gros » colza en décembre et/ou en février aura absorbé plus d'azote qu'un « petit » colza, la dose à apporter au printemps pour un « gros » colza sera plus faible que celle nécessaire au « petit » colza.

Les gelées ou la sénescence naturelle conduisent à des pertes de feuilles. 50% de la quantité d'azote contenu dans les feuilles tombées au sol sera remobilisée au printemps. D'où l'intérêt d'évaluer la biomasse à deux moments-clés : première quinzaine de décembre et fin janvier / début février.

Jean LIEVEN
ingénieur de développement colza, Terres Inovia

Technico-économique

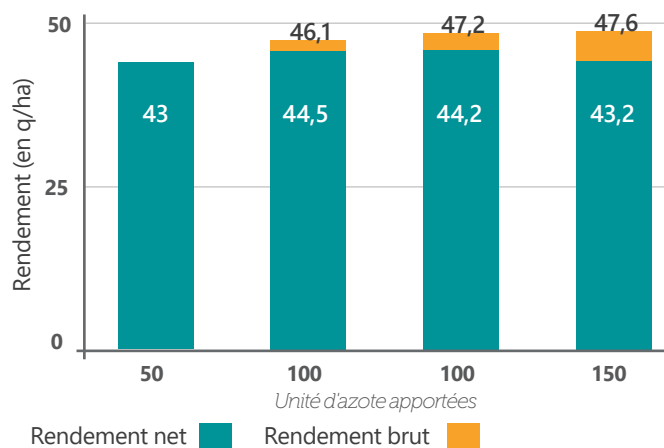
Azote sur colza : faites des pesées pour apporter la bonne quantité !

L'azote (N) absorbé à l'automne ne doit pas être remis au printemps :

- 1 kg de colza en entrée hiver = 50 uN = 60 € à 1,2 €/uN
- 1 kg de colza en sortie hiver = 65 uN = 78 €

Essai réalisé sur Bernières le Patry en 2019
Rendement net en fonction des apports d'azote*

(prix azote : 1,2 €/uN ; prix colza : 42,9 €/q)



Dose X méthode du bilan suite drone : 100 uN

*Rendement net = Rendement brut - (coût azote + charges méca. épandage)

Ce qu'il faut retenir

Sur un gros colza, les apports d'azote ne sont pas élevés : des économies à faire !

Les pesées :

- De préférence à l'automne ET en sortie hiver
- 4x1m² répartis sur la parcelle
- Possibilité d'intégrer les valeurs directement dans les plans de fumure

Sarah CAVENEL
sarah.cavenel@normandie.chambagri.fr
06 81 20 38 15



Pour aller plus loin

mes satimages

En savoir +



La mesure peut également être effectuée via image satellite (MesSatimages) avec modulation de doses dans la parcelle. Utilisez la calculatrice Terres Inovia www.regletteazotecolza.fr pour transformer votre pesée en dose à apporter !

AGENDA



Forum des fournisseurs circuits courts

30 janvier 2024

Hérouville-Saint-Clair

Vous êtes porteur de projets ou déjà installé ?

Vous avez un projet circuits courts ?

Venez rencontrer des fournisseurs et partenaires potentiels !

Deux tables rondes sur la consigne et la logistique sont prévues.

Contact : 07 64 37 23 94

En savoir +



BESSIN

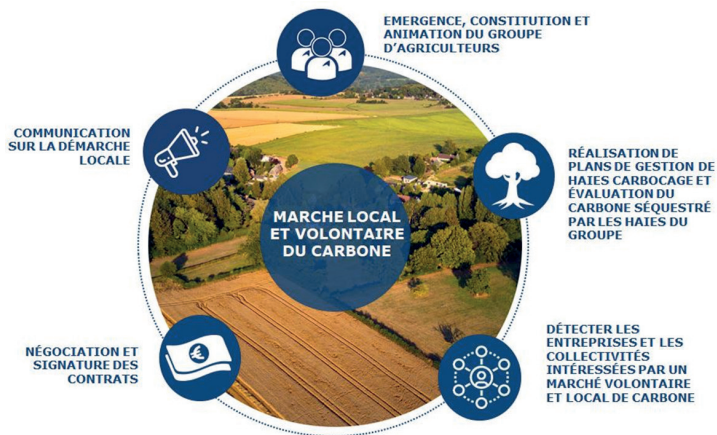
Expérimentation d'un marché volontaire local du carbone dans le Bessin

La Chambre d'agriculture a été mandatée par Ter'Bessin pour accompagner la mise en place d'un marché volontaire du carbone sur son territoire.

L'objectif est de monnayer le carbone additionnel capté par la haie ainsi que ses bénéfices environnementaux par le biais de Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

12

Plans de gestion carbone co-financés par Ter'Bessin



Le carbone additionnel résulte des actions mises en œuvre pour améliorer la captation de carbone des haies par rapport à un état initial. Par exemple : plantation de nouvelles haies, regarnissage...

Pour ce faire, Ter'Bessin co-finance la réalisation de 12 plans de gestion carbone (à destination d'exploitations volontaires) permettant d'évaluer l'état initial des haies et de préconiser des mesures de gestion durables favorisant la captation de carbone.

Les PSE sont financés par des entreprises dont l'objectif est de compenser leur empreinte carbone. Cela, avec le soutien de l'association Symbiose Normandie qui met en relation les entreprises et les exploitants engagés dans la démarche.

Si cette démarche vous intéresse, il reste 6 dossiers co-financés, prenez contact avec notre équipe pour en bénéficier : Nicolas Ribot, 06 81 30 89 29, nicolas.ribot@normandie.chambagri.fr

Sabine PÉPIN
06 73 37 85 31

sabine.pepin@normandie.chambagri.fr

BOCAGE

Porte Ouverte de l'antenne de Vire

L'ensemble des collaborateurs et des élus de l'antenne de Vire seront heureux de vous accueillir pour ce rendez-vous annuel.

Venez-vous informer et échanger sur l'installation, la transmission, la recherche de main d'œuvre, le bâtiment, la transformation et les circuits courts, les techniques de productions conventionnelles et bio en polyculture-élevage, ou encore la formation, la réglementation, les démarches juridiques, les financements...

C'est l'occasion d'avancer dans vos réflexions, projets individuels et collectifs avec nos spécialistes.

Un temps fort est également prévu à 14h :

où en est-on dans la valorisation du carbone agricole



Temps d'échanges lors de la précédente Portes Ouvertes (08/12/2022)

16

janv
2024
9h30-17h

Antenne de Vire
201 rue de la Douitée
14500 Vire-Normandie

économisé/stocké et de la biodiversité ? C'est l'objectif de ce temps d'échanges pour vous permettre de mesurer les avancées. Le Paiement pour Service Environnemental (PSE) haies, carbone et co-bénéfices (Biodiversité) proposé par l'association Symbiose Normandie vise à encourager les agriculteurs dans la gestion durable des haies bocagères notamment et répondre à l'enjeu de maintien du bocage et des services environnementaux associés. Est-ce accessible et intéressant ? Comment y accéder ? Quelles sont les actions à engager ? Autant de réponses attendues le 16 janvier.

David DELBECQUE
06 08 75 02 92

david.delbecque@normandie.chambagri.fr

Pour retrouver l'actualité des Chambres d'agriculture de Normandie :

bit.ly/newsletter-agri



PLAINE

Introduire le désherbage mécanique dans la rotation : possible ?

Les outils de désherbage mécanique sont incontournables en Agriculture Biologique, en complément d'une rotation « équilibrée » et d'une adaptation du travail du sol. En « conventionnel » le binage est, localement, intégré systématiquement pour désherber le maïs et les betteraves. Mais en général, les outils de désherbage mécanique sont utilisés en « rattrapage » : binage de maïs où les herbicides ont été défaillants, écimage des ray-grass dans du blé, écouvage de betteraves en limons battants avec la houe rotative.



30 mai 2024

Formation à IFS

Nous proposons une formation le 30 mai 2024, ouverte à tous, conventionnels et bio, pour échanger sur l'utilisation de ces outils :

- Peuvent-ils aider à la gestion des adventices résistantes ?
- Concourent-ils à la réduction des Indicateurs de Fréquence de Traitement ?
- Quelles dates d'application ?
- Quels réglages ?

À partir d'expériences, de résultats d'essais et d'observations sur le terrain, nous aborderons vos principales questions sur le sujet.

Jacques GIRARD
06 74 09 25 98

jacques.girard@normandie.chambagri.fr

PAYS D'AUGE

Noël : les produits locaux et le circuit court à l'honneur !

Rien de tel, pour les fêtes, que de déguster de bons petits plats réalisés à partir de produits du terroir, ou même d'offrir de jolis paniers garnis !

Tout au long de l'année, mais particulièrement en cette période de fêtes, **nos producteurs redoublent de créativité** et quelles que soient vos envies, tout y est : huîtres, foie gras, escargots, cidre, Calvados, viandes, légumes de toutes sortes, miel, desserts lactés et même le pain !



Sans oublier les fromages AOP : Livarot, Pont l'Évêque, Camembert, ...

Ces producteurs normands sont accompagnés au quotidien par des conseillers de la Chambre d'agriculture qui peuvent les aider : cahiers des charges réglementaires sanitaires et commerciaux, agrément CE de l'atelier, audit commercial, calcul du prix de revient de chaque produit ou encore formations.

Olivia GONESSE
07 64 37 23 94

olivia.gonesse@normandie.chambagri.fr

Pour en savoir plus sur l'accompagnement des Chambres d'agriculture de Normandie sur la transformation et la vente en circuit court :



FORMATIONS

Participez aux formations organisées par les Chambres d'agriculture de Normandie

Les bases de l'élaboration du vin

2j : 25 et 26 janvier

à LISIEUX

Peggy MALBRANCHE

06 73 53 83 95

Améliorer le revenu de mon centre équestre

2j : 5 février et 18 mars

à LISIEUX

Peggy MALBRANCHE

06 73 53 83 95



Autoconsommer ma production d'électricité solaire

1j : 6 février à VIRE

Céline PORET

07 85 44 43 99

Cultiver du chanvre textile

1j : 19 janvier à IFS

Catherine GODET

06 75 13 95 92

Utiliser les plantes et les huiles essentielles sur mon élevage – initiation

2j : 29 janvier et 19 février

à IFS

Catherine GODET

06 75 13 95 92

Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr rubrique formation



Témoignage

La formation : une expérience à vivre !

“ J’ai eu réponse à mes questions et je vois mieux ce que je suis en capacité de faire ”

Aurélie, quelle formation avez-vous effectué récemment ?

Le 28 septembre, j’ai participé, à l’antenne de Lisieux, à « maîtriser les actes de soin en élevage bovin », avec d’autres exploitants, mais aussi des salariés d’exploitation. Mon but était de me conforter dans mes pratiques et perfectionner ma façon de faire : si nous, éleveurs, disposons des bons « premiers

gestes » à dispenser à nos animaux, nous serons plus efficaces dans nos interventions et dans notre relai auprès des vétérinaires. Nous avons pu bénéficier des apports de l’un d’entre eux, qui a pris le temps de bien expliquer, rassurer, répondre aux questions posées, prodiguer des conseils et astuces.

Quel bilan feriez-vous de cette journée ?

J’étais ravie ! Rassurée, voire soulagée sur certains points : j’ai eu réponse à mes questions, et je vois mieux ce que je suis en capacité de faire et comment le faire. Par ailleurs, que ce soit entre stagiaires ou avec le formateur, tout s’est passé en toute confiance et dans une excellente ambiance.

Cela m’a aussi donné envie de faire d’autres formations sur cette thématique de « santé et bien-être animal » !

Aurélie MOURNAUD,
GAEC LE VENT DES MARAIS
14160, BRUCOURT



FORMATION

Accélérateur de compétences

Près de 500 formations à découvrir près de chez vous



Ifs : 02 31 53 55 00
Bayeux : 02 31 51 66 33
Vire : 02 31 68 11 16
Lisieux : 02 31 31 31 85

Juridique

Les fermages de décembre

La fin d’année est synonyme pour beaucoup de la période de règlement des fermages. Pour le calcul du fermage, pas de changement sur la méthode. Il convient de partir du fermage de l’année précédente et d’appliquer l’évolution de l’indice des fermages (rappel l’indice 2023/2024 est de 116,46 et celui de 2022/2023 de 110,26). La date de changement est fixée au 1^{er} octobre de chaque année.

Aux fermages de décembre, une autre composante se rajoute : le remboursement des impôts fonciers non-bâties. Pour la taxe Chambre d’agriculture, le taux est identique pour tous : 50% auxquels il faut rajouter 8% au titre de la participation aux frais de rôle. Pour les taxes communales et intercommu-



nales, selon la rédaction du bail les règles diffèrent. Depuis 2006 il existe une mesure d’exonération sur la base de calcul de cet impôt qui doit revenir au fermier. Si votre bail indique un remboursement de 20% ou 1/5, alors sur ces deux impôts il n’y a rien à rembourser. Si le taux est différent, alors un calcul doit être fait pour connaître le taux précis. Il faut déduire du taux fixé dans le bail le taux de 20% puis multiplier ce résultat par 1,25. Vous obtiendrez alors le taux réel à appliquer. Au montant de remboursement obtenu, il conviendra d’y ajouter 8% au titre de la participation aux frais de rôle.

Céline DUREUIL
02 31 70 25 43

celine.dureuil@normandie.chambagri.fr

Brève réglementaire

PAC 2024 : Interdiction de réduire les surfaces de prairies permanentes (décembre 2023)

En Normandie, la part des prairies permanentes dans la SAU régionale ayant diminué de 6,45% entre 2018 et 2023 (au-delà du seuil de 5%), la conditionnalité des aides PAC impose l’interdiction de réduire les surfaces déclarées en prairies permanentes entre 2023 et 2024, sur chaque exploitation aidée. En général, seul leur déplacement sera possible, après autorisation de l’administration (à l’aide d’un nouveau semis ou d’une conversion de prairie temporaire en permanente).

Sur certaines exploitations ciblées (avec des surfaces perdues en 2022 et/ou 2023), il faudra même ressemer ou reconverter des hectares en prairie permanente pour éviter des réductions d’aides PAC.

Quelles modalités administratives ou éventuelles dérogations ? Affaire à suivre sur le site web de la Chambre d’agriculture.

En savoir +



+5,63%

Indice des fermages 2023/2024
116,46 soit +5,63%

